

# Paroisse catholique de Morat

Commentaire du budget 2015

## 1. Compte courant

**Le budget 2015** prévoit un faible **excédent de recettes de Frs 5'860.00 (profit)** en tenant compte d'un amortissement de Frs 20'000.00 (Pos. 990.332.00).

Ce résultat s'explique par plusieurs motifs:

### a) Charges

Au chapitre **010 / Assemblée et organes de paroisse**, nous avons prévu le même montant que l'année précédente, il n'existe donc pas de grands changements.

A la position 300.10, il convient de noter que le jeton de présence est unifiée pour tous les groupes pastoraux ; le montant du budget est donc augmenté à Frs 7'000.00.

Au chapitre **020 / Administration générale**, le budget total demeure presque le même que l'an dernier. Le budget prévu pour le salaire du personnel administratif (pos. 301.00) est trop faible pour 2014, un ajustement approprié a donc été prévu, y-compris des réserves pour le versement des heures supplémentaires. Le coût de l'achat et de l'entretien de l'informatique, photocopieur, etc. (pos. 311.00 et suivants) a pu toutefois être réduit.

Au chapitre **390 / Culte et célébrations**, le budget reste dans le même cadre que celui de 2014.

Au chapitre **391 / Ministère pastorale**, le traitement des pastoraux de l'année précédente est en baisse. Cela est dû à la réduction du nombre de postes.

En outre, divers projets sont prévus à la position 318 ; par exemple, le travail de jeunesse (pos. 318.14) avec café de la jeunesse, un projet de théâtre à Chiètres et un camp interculturel.

Par ailleurs, un pèlerinage de la paroisse est prévu à la position 318.20, pour un montant de Frs 3'000.00.

A la position 352.00, un montant de Frs 200'000.00 est porté au budget comme «contribution aux tâches supra-paroissiales : CCC ».

Au chapitre **394 / Eglise et lieux de culte**, à la position 314.01, l'entretien de l'Eglise (Bruder Klaus, à Chiètres) nécessite un budget d'un montant de Frs 15'450.00 pour le nettoyage à sec des murs et plafonds, qui sont recouverts d'une patine noire due à la suie des bougies.

Au chapitre **590 / Partage et entraide**, le budget est le même que l'année précédente. Seuls les comptes doivent être modifiés pour des raisons de transparence.

## **b) Recettes**

Sur la base des prévisions économiques générales et en tenant compte de fluctuations possibles (croissance de la population d'une part, et sorties de l'Eglise, d'autre part), nous prévoyons, pour le budget 2015, un revenu fiscal à peu près égal à celui du budget 2014 (pos. 900.400.00 ss).

## **2. Compte des investissements**

Le budget d'investissement ne mentionne que la position suivante:

Un montant de Frs 20'000.00 est prévu pour la troisième étape de l'assainissement du mur (Törlweg) fourni (part du coût versé par la Paroisse pour le rétablissement de la molasse et du grès de la maçonnerie supérieure et du petit toit).

Le Conseil de paroisse